175080 - Il répudie sa femme trois fois sous l'effet d'une grande colère

question

Je mes suis converti à l'islam et me suis marié depuis peu. C'est pourquoi tout me paraît nouveau. Pour ne pas être trop long, une violente dispute m'a opposé à mon épouse et, sous l'effet d'une colère intense, je lui ai dit: tu es répudiée trois fois Par la suite, j'ai profondément regretté et demandé à Allah de me pardonner. J'en sois encore désolé et mes larmes coulent à flots et je ne peux plus dormir. Allah sait combien je regrette mon acte. Franchement, je ne sais pas si mon intention était de prononcer la répudiation réellement ou pas. Selon ma compréhension , la répudiation prononcée en cas de colère et en l'absence de témoins n'est pas effective. Cependant, j'avoue qu'il ne convenait pas d'agir comme je l'ai fait.
Il y a de nombreuses idées sur la prononciation de la triple répudiation en un seul coup. Certains donnent à cela la valeur de trois répudiations séparées; d'autres l'assimilent à une simple répudiation. Au cours de ma lecture du Coran, je n'ai pas trouvé la preuve de l'effectivité immédiate de la répudiation. Mais il y a une controverse autour des hadiths sur la question de savoir si la répudiation prononcée en cas de colère devient effective.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, l'effectivité de la répudiation n'a paspour condition la présence de témoins. La répudiation peut devenir effective en l'absence de témoins.

Deuxièmement, la répudiation sous l'effet de la colère peut être effective comme elle peut ne pas l'être. La colère qui exclut l'effectivité de la répudiation est cellequi paralyse la raison de son auteur de manière à l'empêcher de réfléchir et à le pousser à parler inconsciemment. Voir les détails sur ce sujet dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 45174.

Troisièmement, la triple répudiation prononcée d'un seul coup compte pour une seule selon l'avis le plus argumenté. Voir la réponse donnée à la question n° 170606 et les hyperliens qu'elle contient.

Quatrièmement, quand un homme prononce la répudiation clairement, elle devient effective; qu'il en ait l'intention ou pas puisque la répudiation clairement exprimée ne dépend pas de la condition que son auteur ait l'intention de rendre ce qu'il dit effectif, à moins qu'il n'agisse sous contrainte ou sous l'effet d'une grande colère. Dans ce cas, la répudiation ne compte pas. Voir la réponse donnée à la question n° 174341.

Il convient qu'une fois vous avez obtenu l'avis d'une personne digne de confiance , que vous vous en contentiez et ne teniez pas compte des autres.

Allah le sait mieux.